

décousue ; ne la considérez donc pas comme un rapport, mais comme une simple communication, familière et hâtive. Je suis loin de vous avoir tout signalé ; mais je n'ai pas voulu vous laisser sans quelques renseignements avant la publication du prochain *Bulletin international*.

Puissiez-vous en tirer parti pour dire à vos lecteurs combien cette exposition de Bruxelles était digne d'intérêt, au point de vue spécial du matériel de secours aux blessés.

D' APPIA.

LE CONGRÈS D'HYGIÈNE ET DE SAUVETAGE

*A M. Gustave Moynier, président du Comité international
de la Croix rouge.*

Mon cher Président,

Je ne voudrais pas que le prochain *Bulletin* parût sans une lettre de votre délégué au Congrès de Bruxelles ; mais le temps qui me presse ne me permettra peut-être pas d'entrer dans beaucoup de détails.

Le programme des séances vous est connu ¹. Les articles en sont nombreux ; mais, délégué essentiellement pour représenter le Comité international de la Croix rouge, ce n'est qu'aux séances en rapport avec notre but que j'ai assisté.

La section de sauvetage a été divisée en deux sous-sections, dont une exclusivement réservée à la Croix rouge. Cette sous-section, de l'aveu de tout le monde, a été l'une des plus animées et des plus fréquentées. Elle se recommandait d'ailleurs à l'intérêt de chacun, par suite des dernières grandes guerres et de la préoccupation du public relativement aux soins à donner aux blessés.

La VII^e question : *Comment faut-il organiser les comités de secours avant et pendant la guerre ?* devant, vous le savez, être traitée

¹ Voir p. 137.

en partie par vous, votre absence a eu pour effet le renvoi à une assemblée générale et, par suite, la mise à l'ordre du jour en premier lieu de la question VIII : *Déterminer l'organisation du service médical sur le champ de bataille pendant et après l'action*, question sur laquelle j'avais un rapport depuis longtemps préparé.

Le règlement n'accordant à chaque orateur qu'un quart d'heure, je n'ai pu songer à lire un mémoire de 33 pages. J'ai dû me borner à rendre rapidement et librement compte de mon travail. Si succinct qu'ait été le résumé que j'en ai fait, cela m'a pourtant pris la demi-heure que la section a bien voulu m'accorder.

Ce premier compte rendu, que l'auditoire n'a pas accueilli sans bienveillance, a été tout aussitôt suivi d'un travail du Dr Dove, médecin principal et chirurgien en chef de l'hôpital militaire du Gros Caillou, à Paris. C'était un tableau du service de santé militaire français sur le champ de bataille, utile et très-intéressant complément de mon propre travail.

Le temps n'a pas permis à la section de se livrer à une discussion approfondie des questions posées par ces deux discours ; mais elle en pris quelques-unes, un peu au hasard, et la matinée a été bien remplie.

L'assemblée comptait dans son sein plusieurs notabilités chirurgicales et militaires : le Dr Dove, que j'ai déjà nommé, le Dr Riant, le prof^r de Langenbeck, le prof^r Neudörfer, d'Autriche, le prof^r Roth, de Dresde, le Dr Laussedat, député français, le Dr Friedrich, de Munich, le Dr Porter, de Netley, MM. de Heyfelder, de Pétersbourg, Esmarch, Wenzel, et plusieurs autres.

Le public est généralement resté fidèle aux séances jusqu'à la fin de nos débats, qu'éclairaient les lumières de l'expérience et du talent. J'ajoute que la section a été fort heureuse de se trouver sous la présidence du prince de Caraman-Chimay, gouverneur du Hainaut, qui a su faire preuve, dans l'exercice de ses importantes fonctions, de tout le savoir, de toute la bienveillance et de tout le tact désirables.

C'est pour beaucoup à son heureuse influence que nous avons dû le bon ordre et, par suite, l'entente et la vie qui n'ont cessé de régner dans ces débats de huit jours.

Votre mémoire sur la *Fédération des Sociétés de la Croix rouge* ayant pu être séparé de celui que j'avais préparé sur les premiers

paragrapnes de la question VII, la section décida de mettre le mien à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Pour ne pas abuser une seconde fois de la bonne volonté du public, je n'ai point donné lecture de ce travail : je me suis borné à un très-court extrait, le résumant sous la forme d'aphorismes, et ces aphorismes ont servi de base à la discussion, dans laquelle un grand nombre de membres ont pris la parole.

Il ne s'agissait plus cette fois de questions techniques relatives au soin des blessés sur le champ de bataille, mais de celles plus générales de l'organisation des comités, et des rapports entre l'élément civil et l'élément militaire. Déjà bien souvent débattues, et en partie élucidées dans de nombreuses conférences antérieures, ces questions générales ont cependant eu la bonne fortune de captiver l'intérêt de l'auditoire, et de provoquer un beaucoup plus grand nombre de communications que ne l'avait fait la question VIII.

On est sorti de cette séance avec le sentiment d'avoir bien employé son temps. Et d'ailleurs ne nous le dissimulons pas : toutes ces conférences internationales ont moins pour but d'approfondir et d'élucider complètement les questions posées, que de stimuler l'intérêt général, de provoquer des échanges d'idées. Elles ont surtout l'avantage d'offrir aux personnes dispersées dans divers pays, mais occupées des mêmes grandes questions, l'occasion de se voir, de se connaître et de s'éclairer familièrement. Elles peuvent encore avoir pour effet de dissiper des préjugés personnels ou nationaux. Le Congrès de Bruxelles avait tout cela en vue ; il l'a réalisé dans une large mesure, et je n'hésite pas à en féliciter les promoteurs de cette difficile mais utile entreprise.

Le D^r Hermant, médecin militaire à Gand, s'est chargé de présenter, dans la sixième séance, un travail aussi intéressant que savant sur *les véhicules de transport de la seconde et de la troisième lignes d'ambulances* (question IX). Il avait eu l'amabilité de me céder la partie du sujet relative à la première ligne, comme rentrant forcément dans la question générale des premiers soins à donner sur le champ de bataille. Le rapport imprimé vous rendra compte, mieux que je saurais le faire, des développements dans lesquels est entré M. le D^r Hermant.

Il en sera de même de la question X : *Déterminer le meilleur*

mode de contrôle d'installation et d'aménagement des tentes et baraques. (Rapporteur, M. le D^r Bougard). Les publications du congrès, qui paraissent chaque jour avec une grande promptitude, renferment les détails de ces discussions; mais ce qui m'importe, mon cher président, c'est de vous rendre la physionomie générale des séances auxquelles j'ai eu le plaisir de prendre part. Notre *Bulletin* n'est d'ailleurs pas destiné à fournir des rapports détaillés, et je renvoie pour le surplus vos lecteurs au volume qui sera ultérieurement publié sur le congrès.

La séance à l'ordre du jour de laquelle se trouvait la XI^e question : *Soins à prendre des cadavres sur les champs de bataille*, a été sans contredit des plus intéressantes. Après le rapport introductif, consistant en un certain nombre de thèses présentées par M. le D^r Guillery, et après une communication fort instructive dans laquelle M. Van de Vyvere s'est basé sur de nombreuses expériences personnelles, on aborda successivement les deux points principaux : 1^o meilleur mode de destruction des cadavres; 2^o création d'un corps spécial de sauveteurs, nommés de la *Croix noire*, pour surveiller les inhumations. Le temps a encore fait défaut pour discuter la question technique de la crémation, mode qui m'a paru prévaloir dans l'opinion de l'assemblée. Quant au deuxième point, on a été assez unanimement d'avis qu'il n'y avait pas lieu de créer un nouveau corps, mais qu'il serait préférable de confier le soin des inhumations à une section spéciale de la Croix rouge. En général, je suis heureux de le constater, la Croix rouge a été mise en honneur, et tout le monde, à peu près, a été d'avis, plutôt que de permettre une dispersion des forces civiles, de les ranger toutes, autant que possible, sous notre commune bannière.

Je ne terminerai pas, mon cher président, cette trop incomplète communication sans vous dire que la XII^e question : *des animaux blessés ou errants sur les champs de bataille* a été traitée avec autant de savoir que de talent par M. Van Roy, inspecteur vétérinaire de l'armée belge. M. Van Roy a montré, par une série d'exemples, l'utilité, pour les armées, de la viande de cheval; il a de plus émis le vœu que les médecins vétérinaires fussent compris dans la neutralité garantie par la Convention de Genève. Les médecins vétérinaires peuvent, en raison de leur expérience, rendre de très-grands services même aux soldats blessés.

La question XV, relative aux *prisonniers de guerre*, a été traitée dans un rapport de M. Itomberg. Pour cette question et pour la XIII^e sur le *ravitaillement des ambulances en temps de guerre* (rapporteur, M. Decoster, sous-intendant militaire de l'armée belge), je vous renvoie encore aux publications du congrès.

Comme toutes les sections, la nôtre avait droit à une assemblée générale : ce fut la dernière du Congrès avant la séance de clôture ; l'on y mit à l'ordre du jour la question VII et tout spécialement le sujet qui vous avait été confié, la *Fédération des comités de la Croix rouge*.

J'ai été heureux pour vous de cet honneur bien mérité, et j'ai lu à votre place votre rapport qu'on avait eu soin de faire imprimer, sans toutefois le répandre, avant la séance.

L'assemblée était nombreuse et attentive, mais je ne puis dire que vos vues aient reçu en général un accueil très-favorable. Les orateurs qui ont pris la parole : MM. Laussedat, de Heyfelder et de Held ont exprimé l'opinion qu'une fédération de fait, résultant de l'union fraternelle et solidaire des diverses sections de la grande œuvre de la Croix rouge, serait préférable à l'imposition de cette solidarité par une sorte de traité obligatoire et peut-être coercitif. Mais, vous le savez, dans notre Comité international, lorsqu'il y a plus de deux ans déjà nous avons étudié la même question, nous n'étions pas non plus tous de votre avis et nous n'avions pas jugé opportun d'y donner suite. Il est bon pourtant que les opinions se manifestent franchement : c'est le meilleur moyen de faire avancer la vérité.

Ai-je besoin, mon cher président, de vous dire que le congrès a été accueilli en Belgique et par l'auguste souverain de ce pays avec la plus bienveillante et la plus cordiale hospitalité. Dîner chez le roi, soirées brillantes chez le bourgmestre, à l'hôtel de ville, dans les salons du cercle artistique et littéraire du Waux-Hall, enfin dans l'hôtel de S. Ex. le ministre des affaires étrangères, rien n'a manqué pour nous laisser de notre séjour à Bruxelles le plus agréable et le plus ineffaçable souvenir.

Je n'ai malheureusement pas pu me rendre à l'invitation de la ville d'Anvers qui a donné une fête fort agréable et des plus instructives. D'autres vous en rendront compte. Je sais seulement

qu'Anvers, comme Bruxelles, a voulu fournir une nouvelle preuve de l'hospitalité belge, si bien connue.

Excusez, je vous prie, cette courte et hâtive communication qui, je le crains, se ressentira trop de l'agitation momentanée où nous mettent des jours aussi chargés d'événements intéressants, et de la fatigue inévitable qui en résulte.

D^r APPIA.

LA CHARITÉ OFFICIELLE ET LA CHARITÉ PRIVÉE

M. le docteur Merchie, avec l'autorité que lui donnent ses anciennes fonctions d'inspecteur général du service de santé de l'armée belge, vient de faire paraître un livre tout plein de renseignements exacts sur les *secours aux blessés après la bataille de Sedan* ¹. Le but de l'auteur est principalement de rendre justice à ce qu'il appelle lui-même « la *charité officielle*, c'est-à-dire l'administration supérieure du service sanitaire. » Ce n'est pas que cette administration ait été attaquée ; mais les nombreuses relations qui ont été publiées en Belgique, sur les secours dont les blessés des armées belligérantes ont été l'objet à la suite de la bataille de Sedan, ont semblé partiales à M. Merchie, en s'attachant trop exclusivement à signaler les efforts de la *charité privée*. Ce n'est pas non plus que celle-ci n'ait droit ni aux éloges qu'elle a reçus, ni à l'hommage que M. Merchie est, plus que qui que ce soit, disposé à rendre à la conduite courageuse et désintéressée qu'ont tenue dans cette circonstance les membres de la Société de la Croix rouge, à laquelle il se fait honneur d'appartenir. M. Merchie reconnaît volontiers que c'est grâce à la généreuse initiative de cette Société, que des secours de toute nature ont pu être dirigés, avec une rapidité sans exemple, sur tous les points où il y avait des infortunes à soulager ; mais l'Association belge n'a pas tout dit, à son gré, en se bornant à rapporter, dans un compte-rendu, que les officiers de l'armée « ont fait preuve à Bouillon d'une activité

¹ Voir aux *Ouvrages reçus*.